

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
Agriculture and Agri-Food Canada – Agriculture et Agroalimentaire Canada

<http://www.archive.org/details/lagricultureetla07cana>

L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

AU RENDEZ-VOUS *de l'avenir*



 Agriculture
Canada

Canadian Agriculture Library
Bibliothèque canadienne de l'agriculture
Ottawa K1A 0C5

JAN 31 1997

23

LES RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE

- À la conquête des marchés et des investissements
- La science et la technologie au service de l'agriculture et de l'agroalimentaire
- Mesures en faveur de l'essor des secteurs du grain et de l'élevage
- À la défense du système de gestion de l'offre
- Investissement dans la sécurité des producteurs
- Vers un système amélioré d'inspection des aliments
- Vers le renouveau des collectivités rurales et agricoles

de l'environnement

amélioré aux programmes et aux services

630.4
C212
P 1925
1997
Fr.
c. 3



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Canada

LE MESSAGE DU MINISTRE

L'agriculture et l'agroalimentaire forment l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie canadienne et l'un des plus compétitifs au monde. En croissance constante depuis de nombreuses années, il représente aujourd'hui environ huit pour cent du Produit intérieur brut du pays et il est responsable de près de quinze pour cent de tous les emplois au Canada. Notre défi, aujourd'hui, est de maintenir cet élan — en ces temps de mutation économique, d'accords commerciaux, de technologies nouvelles, de mouvance des marchés mondiaux, et d'évolution des demandes des consommateurs.

Grâce à un plan d'action clair, à un travail acharné et à la concertation entre les producteurs et transformateurs d'aliments, les gouvernements et l'industrie, nous avons bâti un secteur parmi les meilleurs au monde. Agriculture et Agroalimentaire Canada entend préserver cet acquis en investissant judicieusement dans les activités qui aideront l'industrie à multiplier les échanges commerciaux, à attirer les investissements, à faire progresser la productivité et l'efficacité, et à assurer une croissance durable.

Depuis 1993, le gouvernement du Canada a engagé des changements importants pour implanter l'assise nécessaire à la croissance jusqu'au prochain siècle et au-delà. À présent, l'industrie et le gouvernement collaborent, à partir de cette assise, à instaurer un climat économique qui favorise l'élimination des obstacles à la croissance et la conquête de nouveaux marchés, et qui incite les investisseurs à miser sur l'avenir du Canada.

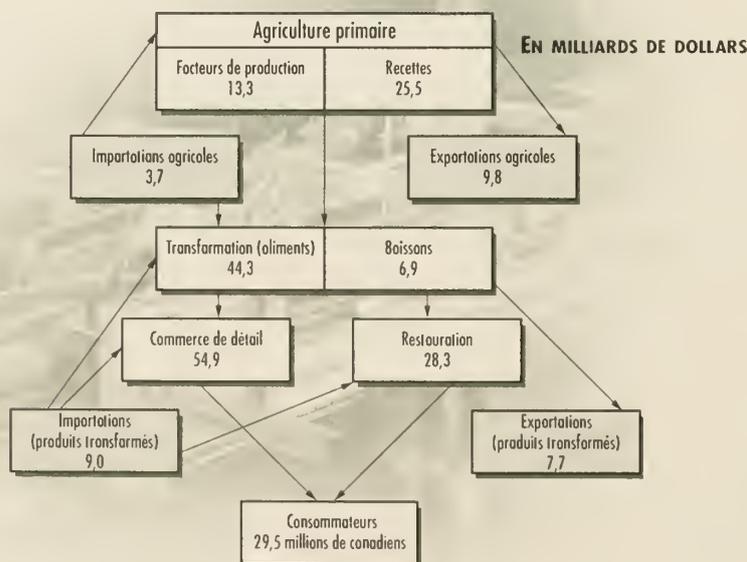
Dans le budget fédéral de 1996, mon ministère a annoncé les mesures à prendre dans les domaines prioritaires. Les tables rondes organisées en 1995-1996 partout au pays avec les agriculteurs, les organismes agricoles et les entreprises agroalimentaires ont abouti, l'été dernier, aux consultations qui se sont déroulées entre les principales parties intéressées lors de la conférence nationale sur l'excellence canadienne. Nous avons pris des mesures décisives en ce qui concerne les orientations et les priorités qui ont été proposées à l'occasion de ces consultations. Le présent rapport rend compte de nos progrès à cet égard.

Preuve est faite que, par la concertation, le gouvernement et l'industrie sont en train de redéfinir le visage et la place de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Canada pour en faire un secteur d'activité qui continuera d'être créateur d'emplois et de croissance pour les Canadiens pendant de nombreuses années à venir.

Ralph Goodale

COUP D'OEIL SUR LE SECTEUR

(DONNÉES DE 1995)



L'agriculture et l'agroalimentaire forment l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie canadienne et l'un des plus compétitifs au monde.

À LA CONQUÊTE DES MARCHÉS ET DES INVESTISSEMENTS

Le secteur agricole et agroalimentaire ne peut assurer la pérennité de sa croissance que par sa réussite sur les marchés internationaux. Or, précisément, l'industrie s'est elle-même donnée pour objectif d'accroître ses exportations de 50 pour cent de 1993 à l'an 2000 — les faisant passer d'environ 13 milliards à au moins 20 milliards de dollars.

Grâce à une étroite coopération entre le gouvernement du Canada et ses partenaires du monde agricole, l'industrie est aujourd'hui fin prête non seulement à atteindre son objectif, mais aussi à le dépasser.

En 1995, les exportations agroalimentaires ont atteint 17,5 milliards de dollars et pendant les neuf premiers mois de 1996, elles ont été supérieures de neuf pour cent à celles de l'an dernier. On note aussi une amélioration dans le commerce des produits agroalimentaires, ce qui témoigne notamment de l'amélioration de la balance commerciale pour les produits à valeur ajoutée.

Vaici les principales façons par lesquelles nous avons concouru à ce succès remarquable:

- Ménager l'accès aux nouveaux marchés en participant aux négociations commerciales internationales
- Simplifier et optimiser les services offerts à l'industrie en matière de soutien et d'information sur les marchés
- De concert avec ses partenaires, promouvoir les produits canadiens à l'étranger, surtout les produits transformés à plus grande valeur ajoutée qui plaisent aux consommateurs du monde entier.



Ce succès se mesure également à l'amélioration du climat d'investissement au Canada — climat grâce auquel les entreprises agroalimentaires canadiennes peuvent accéder aux ressources nécessaires à la production à grande échelle.

MÉNAGER L'ACCÈS AUX NOUVEAUX MARCHÉS

Le gouvernement du Canada a joué un rôle clé à cet égard par l'intermédiaire des négociations commerciales internationales. Depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la conclusion d'autres accords commerciaux, les producteurs et les entreprises agroalimentaires ont plus facilement accès aux marchés mondiaux.

L'étroite collaboration avec les partenaires du secteur permet de mieux exploiter les nouveaux débouchés engendrés par ces accords.

APPUYER LES EXPORTATEURS

Agriculture et Agroalimentaire Canada investit plus de 25 millions de dollars chaque année pour stimuler l'expansion du commerce international. En 1995, de concert avec Affaires étrangères et Commerce international Canada, le Ministère a procédé à la réorganisation des services commerciaux du gouvernement fédéral et à leur regroupement au sein du Service d'exportation agroalimentaire (SEA). Le SEA, en faisant le lien entre les services de plusieurs ministères et organismes fédéraux, offre au secteur agroalimentaire un accès rapide et simplifié aux programmes de développement, aux services d'information sur les marchés, et aux possibilités commerciales, ainsi que des services de consultation et de soutien des exportateurs.



Le fruit d'une démarche Équipe Canada à laquelle ont participé le Ministère, l'industrie et les provinces, le logo ci-dessus d'une «nouvelle allure» fait la promotion de l'image de qualité des produits canadiens dans le monde.

Resserrement des liens : le héron stylisé dont les ailes rappellent la feuille d'érable du Canada est le logo officiel de l'Année canadienne de l'Asie-Pacifique qui débutera en janvier 1997. Le dessin est l'oeuvre d'Amy Ho, étudiante en première année de design au Kwantlen University College de Richmond (C.B.). En proclamant 1997 année de l'Asie-Pacifique, le Canada entend consacrer les liens étroits qui l'unissent à l'Asie. En 1995-1996, nos exportations agroalimentaires vers cette région du monde ont totalisé plus de 4,4 milliards de dollars.

Une des composantes du SEA est le Réseau Info Agro-Export, un site sur Internet (<http://atn-riae.agr.ca>) contenant des rapports et des contacts commerciaux, que les exportateurs canadiens peuvent consulter pour se renseigner sur les marchés étrangers et mieux saisir les débouchés qui s'y présentent. Les utilisateurs, Canadiens pour la plupart, ont accès à près de 200 rapports sur les marchés et renseignements commerciaux au site, au rythme de 170 par jour.

Grâce au Fonds agroalimentaire des délégués commerciaux, des spécialistes canadiens de l'agroalimentaire et des délégués commerciaux opérant sur 50 marchés internationaux ont désormais la possibilité de financer des projets novateurs d'expansion des exportations pour aider les exportateurs canadiens. En outre, les programmes financiers de Commerce agroalimentaire 2000 aident les clients à stimuler leurs ventes par la réalisation de projets dans des domaines tels que le développement des compétences, le repérage des marchés, l'adoption de la technologie et la promotion des produits.

Enfin, le Mécanisme de crédit agroalimentaire fournit un milliard de dollars en garanties fédérales pour aider les exportations canadiennes à demeurer concurrentielles devant les programmes de crédit à l'exportation d'autres pays.

FAIRE CONNAÎTRE LES PRODUITS CANADIENS

Dans le sillage des missions commerciales très fructueuses que le Premier ministre a effectuées dans les marchés clés de la planète, les missions de commercialisation des produits agroalimentaires que le ministre Goodale a conduites en Chine, en Corée du Sud, au Mexique, en Amérique du Sud, au Japon, à Singapour et en Europe, ont permis de conclure de nouvelles ventes et de découvrir de nouveaux débouchés pour les producteurs canadiens. Organisées selon la formule «Équipe Canada», ces missions ont fait la preuve que les partenariats gouvernement-industrie sont efficaces pour promouvoir les exportations canadiennes.

Pour s'assurer de la convergence des efforts et d'un maximum de résultats, AAC travaille en étroite collaboration avec l'industrie dans le cadre de la Stratégie de commercialisation internationale du Canada et de la Stratégie de développement des marchés agroalimentaires (SDMA) qui regroupent des participants de 26 secteurs et alliances de l'industrie.

Depuis quelques années, le Ministère a aussi organisé, financé ou accueilli quelque 149 «missions d'acheteurs» de l'étranger en vue de mettre en place des marchés pour les produits agroalimentaires canadiens.



Faire connaître les produits agroalimentaires du Canada dans les manifestations commerciales est un volet capital de la stratégie du gouvernement visant à aider les petites et moyennes entreprises à percer sur les marchés d'exportation. Au SIAL, un des plus grands salons internationaux de l'alimentation qui se tient à Paris en France, le leader de l'équipe du Canada, le chef Georges Chauvet, médaillé d'or et lauréat de plusieurs prix, a confectionné des plats canadiens aussi enchanteurs pour l'oeil que pour le palais, au grand bonheur des rédacteurs et journalistes étrangers qui se sont empressés de vanter la qualité de nos produits canadiens dans leurs articles.

ACCROITRE L'INVESTISSEMENT

Pour soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux, les entreprises canadiennes doivent pouvoir produire à la mesure de ces vastes marchés. Dans nombre de cas, elles ne parviennent à ce volume de production que si elles attirent des investissements étrangers.

Le gouvernement du Canada entend faire du secteur agroalimentaire le cœur numéro un des investisseurs du monde entier.

Aujourd'hui, les investissements directs dans le secteur agricole et agroalimentaire totalisent 12 milliards de dollars, plus que deux fois le chiffre de 1984. Le rapport récent sur la mission d'enquête menée au Canada par des cadres japonais qui vantent, entre autres choses, les nombreux « avantages » et « possibilités commerciales » offertes aux sociétés japonaises au sein du secteur canadien de la transformation des aliments, fait partie de l'élan positif sous-jacent à cette tendance.

LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

Les nouvelles techniques transforment radicalement la façon dont nos aliments sont produits, transformés, transportés et distribués partout au Canada et dans le monde. La recherche et le développement axés sur les techniques de pointe jouent un rôle critique dans le maintien de l'avantage compétitif du Canada sur le marché mondial.

Le gouvernement aide le secteur agricole et agroalimentaire canadien à tirer pleinement profit de la science et de la technologie en assumant les responsabilités suivantes :

- La prise en charge des activités de recherche et de développement à risque élevé et de longue haleine;
- La contribution financière aux activités de recherche et de commercialisation décidées par l'industrie, par l'entremise du Projet de partage des frais;
- La création de débouchés pour les jeunes scientifiques.

ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Agriculture et Agroalimentaire Canada réalise des recherches de calibre mondial dans le but d'améliorer la compétitivité du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Ces recherches portent sur la qualité, la salubrité et la compétitivité des produits, sur les méthodes environnementales propres à assurer la pérennité de la production agricole, et sur la mise au point de techniques créatrices de valeur ajoutée pour les produits canadiens.

Le Ministère exploite un réseau canadien de 18 centres de recherche spécialisés, implantés dans les régions d'où proviennent les principales productions agroalimentaires. Chaque année, AAC investit bien au-delà de 200 millions de dollars dans ce travail vital.

PROJET DE PARTAGE DES FRAIS

De surcroît, le gouvernement a institué en 1995 le Projet de partage des frais qui autorise le Ministère à doubler chaque contribution de l'industrie à des travaux de recherche concertée. Aux termes de ce projet qui en est actuellement à sa deuxième année, quelque 720 ententes de coinvestissement ont été conclues entre le gouvernement et le secteur privé relativement à des projets de recherche et de développement d'une valeur totale de plus de 42 millions de dollars.

L'aide accordée par le gouvernement fédéral continuera d'augmenter régulièrement pour atteindre 35,2 millions de dollars en 1998-1999 — soit, lorsqu'on y ajoute les apports de l'industrie, un engagement total qui pourrait atteindre plus de 70 millions de dollars si le montant prévu pour le Projet est totalement souscrit.

ENCOURAGER LES JEUNES SCIENTIFIQUES

Le gouvernement a également pris des mesures pour mettre l'élite des jeunes chercheurs au service des sciences agricoles et agroalimentaires. Les travaux de recherche, dirigés par des chercheurs du gouvernement et du secteur privé et réalisés dans le cadre du Projet de partage des frais, offrent à des jeunes scientifiques l'occasion de développer leurs compétences et leurs connaissances. En outre, le gouvernement continue de réfléchir à d'autres formules permettant au Canada de s'assurer des connaissances de pointe dans ce domaine.



Aux termes de ce projet, qui en est actuellement à sa deuxième année, quelque 720 ententes de coinvestissement ont été conclues entre le gouvernement et le secteur privé relativement à des projets de recherche et de développement d'une valeur totale de plus de 42 millions de dollars.

MESURES EN FAVEUR DE L'ÉSOR DES SECTEURS DU GRAIN ET DE L'ÉLEVAGE

Pour stimuler la croissance économique et l'efficacité dans les secteurs du grain et de l'élevage, le gouvernement a procédé à des réformes du système de transport du grain, notamment en abolissant les subventions versées aux producteurs des Prairies en application de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest (LTGO) et l'aide au transport des céréales fourragères dont bénéficiaient les éleveurs des autres régions.

À titre de mesures d'adaptation à ce nouvel environnement commercial, le gouvernement du Canada versera, sur trois ans, 2 milliards de dollars en fonds d'adaptation aux anciens bénéficiaires de la subvention. Les producteurs se servent de cet argent pour investir dans de nouveaux débouchés commerciaux.

- Environ 1,6 milliard de dollars ont aidé à atténuer les contrechocs de l'élimination des subventions prévues par la LTGO.

- Dès 1995-1996, 300 millions de dollars ont été affectés au Fonds d'adaptation pour le transport du grain de l'Ouest dans le but d'encourager la diversification et la croissance à valeur ajoutée. De cette somme, environ 105 millions de dollars ont servi à faciliter la transition vers le nouveau système de mise en commun des coûts du fret; 45 millions ont appuyé les secteurs de la déshydratation de la luzerne et de la compression du foin; 140 millions de dollars ont été investis dans l'infrastructure agricole, par exemple les routes et les installations d'alimentation en eau et de traitement des eaux.

- Le gouvernement a accéléré le paiement de 72,6 millions de dollars en fonds d'adaptation à la suite de l'élimination de la subvention au transport des céréales fourragères (ATCF). En réponse aux avis présentés par le groupe de travail sur l'ATCF, le gouvernement a accru de 10 millions de dollars le total de ces aides et institué un certain nombre de mesures afin d'accélérer les versements et de restructurer l'affectation des fonds. La gestion des fonds est désormais pour une grande part confiée aux producteurs touchés par la réforme.

- Le gouvernement a chargé le nouveau Groupe d'experts sur la mise en marché du grain de l'Ouest de conseiller en matière de politiques visant à stimuler la croissance économique. En réponse au rapport du Comité, le gouvernement a proposé de modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé et tient un scrutin sur le mode de mise en marché de l'orge. Il se penche également sur d'autres dossiers comme ceux ayant trait au sort des wagons-trémies appartenant à l'État et à la législation visant à atténuer l'incidence des arrêts de travail dans le secteur du grain sur les exportations.

- Le gouvernement a conclu des partenariats avec la Banque Royale relativement à une caisse de prêts de 30 millions de dollars applicables au développement de la biotechnologie dans l'Ouest, de même qu'avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce et la Société du crédit agricole relativement à une caisse de prêts de 100 millions de dollars destinés à favoriser l'essor du secteur agroalimentaire à valeur ajoutée dans l'Ouest.

- Le gouvernement a adapté une nouvelle loi pour permettre des prélèvements volontaires à la production qui serviront au financement des recherches sur le blé et l'orge de la Western Grains Research Foundation.

À LA DÉFENSE DU SYSTÈME DE GESTION DE L'OFFRE

La gestion de l'offre est un système qui a bien servi le Canada : il offre aux producteurs la stabilité économique et il assure aux consommateurs des produits laitiers et avicoles dont la qualité et la salubrité sont inégalées dans le monde.

Le Canada a vu sa position récemment renforcée par la décision unanime du groupe spécial de règlement des différends de protéger son droit d'imposer des tarifs douaniers, comme l'y autorise l'Organisation mondiale du commerce, sur certains produits agricoles importés des États-Unis.

Le gouvernement du Canada demeure résolu à défendre cet outil efficace, typiquement canadien, qui présente l'avantage de concilier les besoins des consommateurs, les disparités régionales et les impératifs commerciaux. Le gouvernement a défendu cette position pendant toutes les négociations commerciales internationales et n'a pas cédé un pouce de terrain face aux contestations en règle orchestrées par les États-Unis auprès d'un groupe spécial de règlement des différends constitué en vertu de l'ALENA.

Le Canada a vu sa position récemment renforcée par la décision unanime du groupe spécial de maintenir son droit d'appliquer des tarifs douaniers, comme l'y autorise l'Organisation mondiale du commerce, sur certains produits agricoles importés des États-Unis.

Par ailleurs, comme la gestion de l'offre évolue aussi avec le temps, le gouvernement du Canada travaille étroitement avec le secteur laitier à définir, pour le long terme, une politique laitière qui assurera à ce dernier plus de sécurité et de prévisibilité jusqu'à l'an 2000 et au-delà.

INVESTISSEMENT DANS LA SÉCURITÉ DES PRODUCTEURS

Le gouvernement fédéral est intervenu pour apporter aux producteurs canadiens les outils dont ils ont besoin pour répondre aux signaux du marché et assumer eux-mêmes la gestion des risques. Les mesures suivantes les aideront à accroître leur compétitivité en ces temps de changements.

- Le gouvernement contribuera pour 600 millions de dollars chaque année à des programmes de protection «agraglabale» du revenu.

- Il a signé avec plusieurs provinces — et s'apprête à le faire avec les autres — des ententes qui prévoient trois outils fondamentaux de protection du revenu agricole.

- D'une part, le Compte de stabilisation du revenu net aide les producteurs à mettre de l'argent de côté pendant les mauvaises années en prévision des périodes difficiles. D'autre part, les améliorations prévues à l'assurance-récolte en feront un régime de protection national plus efficace contre les risques auxquels est exposé le secteur des productions végétales. Enfin, des programmes complémentaires propres à chaque province répondant aux priorités et aux besoins spécifiques des producteurs selon la région.

- Une modification de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative autorise le doublement du montant total des prêts que le gouvernement fédéral peut garantir, jusqu'à un plafond de 3 milliards de dollars. Ainsi, il est possible de consentir plus de fonds pour des projets d'amélioration agricole, comme l'acquisition de matériel génétique supplémentaire au de nouvelles terres, la modernisation des bâtiments d'élevage, des clôtures ou des systèmes d'irrigation, ou encore l'amélioration des méthodes d'élimination des déchets.

- Un nouveau texte appelé Loi sur les programmes de commercialisation agricole, qui prévoit des avances sans intérêts, assurera aux agriculteurs, dont les producteurs sont à la merci de nombreux facteurs un meilleur contrôle et une plus grande marge de manoeuvre. La nouvelle loi, qui sera appliquée dès la campagne 1997, remplacera les quatre lois antérieures qui régissaient les programmes des avances en espèces.

VERS UN SYSTÈME AMÉLIORÉ D'INSPECTION DES ALIMENTS

Le Canada possède l'un des meilleurs systèmes d'inspection des aliments au monde, et ses habitants savent que les aliments qu'ils achètent sont sains et sans danger. Sa réputation, qui s'étend au-delà de ses frontières, ouvre des débouchés à ses exportations.

Exemples des activités menées par le gouvernement fédéral dans le domaine de l'inspection:

- Contrôler la salubrité et la qualité des viandes, des œufs, des produits laitiers et des produits transformés, des fruits et des légumes;
- Vérifier la quantité et la composition des produits alimentaires, et l'exactitude des étiquettes;
- Prévenir l'introduction au Canada de maladies et de ravageurs, par exemple, par la mise en quarantaine des animaux importés;
- Certifier les denrées végétales et animales, de même que les produits qui en sont tirés, que les Canadiens exportent dans le monde entier;
- Réglementer les intrants agricoles tels que les aliments du bétail, les semences et les engrais, dans le but d'accroître l'innocuité et la qualité des aliments, des végétaux, des animaux et des produits qui en sont tirés;
- Aider les entreprises enregistrées auprès du fédéral — par l'octroi de quelque 11 millions de dollars — à mettre en oeuvre des systèmes d'inspection HACCP reconnus à l'échelle internationale, fondés sur le contrôle des étapes de la fabrication et non sur la simple inspection du produit fini;

- Améliorer la réglementation de manière à mieux déterminer, avant leur dissémination dans l'environnement, l'innocuité des nouvelles lignées végétales issues de la biotechnologie.

UNE AGENCE D'INSPECTION UNIQUE

Le gouvernement du Canada procède au regroupement de tous les services fédéraux de quarantaine et d'inspection des aliments sous une unique bannière, celle de l'Agence canadienne d'inspection des aliments dont la création est prévue pour 1997. Cet organisme rendra compte au Parlement par l'entremise du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Les consommateurs et l'industrie pourront trouver réponse à leurs questions concernant l'inspection des aliments en s'adressant à un seul guichet fédéral. La simplification découlant de cette mesure aidera les entreprises canadiennes à améliorer leur position concurrentielle sur les marchés nationaux et internationaux.

En outre, l'établissement de l'Agence unique permettra de dépenser l'argent des contribuables de façon plus intelligente et frugale. L'élimination des chevauchements et des doubles emplois administratifs entre les ministères représentera une économie de 44 millions de dollars par an à partir de 1998-1999, sans porter atteinte à l'excellente réputation en matière de qualité et d'efficacité de son système d'inspection.

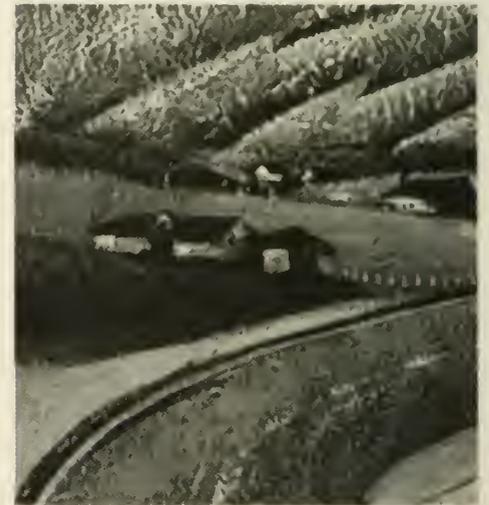
LE SYSTÈME CANADIEN D'INSPECTION DES ALIMENTS

Tous les paliers de gouvernement collaborent aux efforts tendant vers l'harmonisation de leurs systèmes d'inspection et de normes en matière d'aliments. L'objectif est de mettre sur pied un système intégré — le Système canadien d'inspection des aliments (SCIA) — qui répond aux besoins tant des consommateurs que de l'industrie agroalimentaire.

La responsabilité de la mise en oeuvre du SCIA a été confiée à un groupe où sont représentées les agences fédérales, provinciales et municipales d'inspection des aliments. Des progrès importants ont déjà été accomplis pour ce qui concerne l'établissement d'une base législative commune, d'un code national sur les produits laitiers et d'un protocole national de protection sanitaire et phytosanitaire. Le groupe travaille actuellement à l'élaboration d'un cadre réglementaire commun, de même qu'à la rédaction de cadres régissant les domaines de la viande, de la volaille et du poisson, du transport des aliments et du commerce de détail.

VERS LE RENOUVEAU DES COLLECTIVITÉS RURALES ET AGRICOLES

La vigueur des collectivités rurales est essentielle au tissu économique, social et culturel du Canada. L'un des objectifs du gouvernement fédéral est d'aider les Canadiens et les Canadiennes d'un bout à l'autre du pays à maintenir la force et l'élan de leurs collectivités pour les générations futures.



Actions entreprises par le gouvernement fédéral en faveur des régions rurales :

- Établir un Secrétariat rural à Agriculture et Agroalimentaire Canada, afin de coordonner le travail de divers ministères et organismes fédéraux, et de faire en sorte que l'objectif de renouvellement économique du Canada rural soit traité adéquatement.
- Accroître et améliorer l'accès à la technologie des communications, à l'information et aux services fédéraux, dans le but de donner aux entrepreneurs ruraux les mêmes outils — réseaux informatiques, centres d'affaires et d'information — que ceux auxquels ont facilement accès les citadins.
- Octroyer annuellement, par l'intermédiaire du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural, 60 millions de dollars applicables à des projets d'adaptation nationaux et locaux. Le Fonds est destiné à stimuler la croissance, l'emploi, le développement des collectivités, la diversification et les partenariats ruraux.
- Mettre en place un service amélioré d'examen et de médiation en matière d'endettement agricole, en remplacement des bureaux d'examen de l'endettement agricole. Le nouveau service dispense de l'aide en matière de gestion de l'endettement et de diversification, d'expansion ou de restructuration des entreprises agricoles.

- La Société du crédit agricole offre des formules de financement qui répondent aux besoins financiers croissants des exploitations agricoles traditionnelles et des entreprises commerciales constituées par des agriculteurs.
- Offrir plus de capitaux pour répandre aux besoins d'immobilisations des entreprises en milieu rural, par l'entremise des organismes de développement régional et de la Banque fédérale de développement du Canada.
- L'ARAP, en partenariat avec les autres paliers de gouvernement, les groupements agricoles, les producteurs et l'industrie, travaille à protéger les terres des Prairies, à mettre en valeur et à conserver les ressources hydriques et à encourager la diversification au profit de nouvelles cultures, des opérations de transformation à valeur ajoutée et d'autres possibilités.
- Le Secrétariat aux coopératives a pour mission de faire valoir auprès du gouvernement fédéral l'intérêt du modèle coopératif comme mécanisme d'entraide pour les particuliers et les collectivités. Une nouvelle législation, qui sera déposée au début de l'année, placera les coopératives dans une meilleure position pour poursuivre leurs affaires et contribuer à la croissance économique des collectivités rurales et urbaines à l'échelle du Canada.

Agriculture et Agroalimentaire Canada s'emploie à mettre ces mesures en œuvre avec la collaboration de l'industrie agricole et agroalimentaire et des collectivités rurales.



LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La vitalité et la santé à long terme de notre secteur agricole et agroalimentaire passent par la saine gestion de notre patrimoine naturel. En étroite collaboration avec ses partenaires et les autres parties intéressées, le gouvernement du Canada travaille à élaborer une stratégie de développement agricole durable, à intégrer les objectifs du développement durable dans toutes les politiques, programmes et activités du gouvernement fédéral, et à régler des problèmes tels que la conservation du sol et de l'eau. Dans ce but, le gouvernement a pris les mesures suivantes :

- La mise au point de systèmes, techniques et méthodes qui permettent aux producteurs de mieux surveiller et préserver les ressources en terre arable, en eau et en matériel génétique, et de limiter les effets nuisibles des activités agricoles sur l'environnement.
- L'adaptation de nouveaux programmes et de nouvelles politiques d'adaptation qui améliorent la compétitivité du secteur agricole et sa capacité de préserver l'environnement; en outre, de nouveaux indicateurs environnementaux qui permettent de mieux mesurer la performance du secteur en matière d'environnement.
- L'amélioration des outils d'évaluation de l'incidence sur la santé humaine et sur l'environnement des engrais et des suppléments fertilisants.
- L'adaptation de mesures tendant à une utilisation plus efficace des ressources en eau dans les régions rurales, ainsi qu'à la protection des habitats fauniques et de la biodiversité par l'intermédiaire du Programme des pâturages communautaires et du Centre sur les brise-vent de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies.
- L'adaptation de mesures aidant le secteur à exploiter des débouchés commerciaux grâce à des projets de préservation de l'environnement dans les domaines de la restauration, de la transformation et de la distribution des aliments.

Tous les services d'AAC collaborent à produire des documents et des outils qui aideront les intervenants du secteur à intégrer les paramètres environnementaux dans la gestion de leurs activités quotidiennes. Grâce à cette démarche intégrée, le Ministère et le

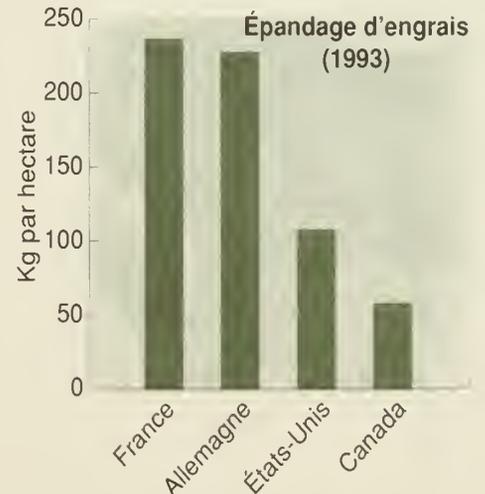
secteur agricole contribuent à maintenir la réputation enviable du Canada en matière de respect de l'environnement.

ACCÈS AMÉLIORÉ AUX PROGRAMMES ET AUX SERVICES

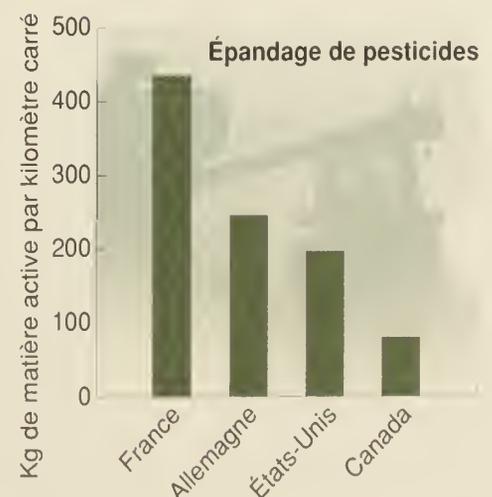
Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) s'est joint à l'initiative du gouvernement fédéral de fournir à tous les Canadiens, ruraux et citadins, l'accès à l'information sur l'industrie agroalimentaire et l'information propre aux régions rurales du Canada.

Le Service électronique d'information d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (SEIAC) offre un accès unique et facile à des renseignements fiables sur le Ministère, sur les nouveautés en matière de législation, les projets novateurs de recherche-développement et les dernières publications du Ministère. On peut consulter le SEIAC en accédant à son site Web ou on peut l'interroger par système de télécopie automatique. On peut également commander des publications par simple appel téléphonique.

LE CANADA UTILISE MOINS D'ENGRAIS ET DE PESTICIDES QUE BIEN D'AUTRES PAYS



Source : Données OCDE sur l'environnement Compendium 1995



Source : Données OCDE sur l'environnement Compendium 1995

Le Service canadien de l'information rurale (SCIR) est un centre d'échanges sur les produits et services en milieu rural qui aide les Canadiens des campagnes en quête d'information sur toutes sortes de questions économiques, sociales et environnementales, en les aiguillant vers l'information qu'ils recherchent au vers d'autres sources d'information, au en leur indiquent des noms de personnes-contacts et des numéros de téléphone à appeler. Le SCIR est facile à consulter par téléphone, télécopieur, courrier électronique, et par le site Web du SEIAC.

AgriWeb Canada est un répertoire national des ressources électroniques canadiennes en agriculture et en agroalimentaire. En consultant ce répertoire, via le site Web du SEIAC, on peut accéder aux listes des catalogues des bibliothèques, et découvrir les sites Internet, les groupes de discussion, les bobillards (BBS) et les dernières publications électroniques consacrées à l'agriculture.

En outre, dans le cadre du nouveau Programme fédéral de sensibilisation à l'agroalimentaire, les Canadiens peuvent en apprendre davantage sur l'importance de l'industrie agroalimentaire au Canada et sur sa contribution à leur bien-être.

AAC s'efforce de mettre toute l'information du gouvernement fédéral à la portée des Canadiens, plus particulièrement de ceux qui résident à l'extérieur des agglomérations urbaines. En collaboration avec d'autres ministères, il a créé un accès, véritablement «à guichet unique», à l'information sur les programmes et les services du gouvernement. Ceux qui désirent obtenir cette information mais qui n'ont pas accès à l'Internet pourront se rendre dans les bureaux régionaux d'AAC (DGSIM, ARAP) ou dans les points de service ou public des autres ministères et y consulter l'information fournie par l'ensemble du gouvernement fédéral.

En accédant à de l'information exacte et à jour, les entrepreneurs vivant en milieu rural peuvent obtenir le coup de pouce nécessaire à la formulation éclairée de projets et à l'enrichissement de leurs compétences. Les services d'information d'AAC sont un outil précieux pour la planification et la prise de décision économique.

AAC offre aussi un service en direct, le Réseau Info Agro-Expert (RIAE), qui fournit aux exportateurs et autres intervenants des renseignements et de l'information très utiles sur les marchés.

ON PEUT ACCÉDER AU SEIAC :

- Par le World Wide Web à : <http://www.agr.ca>
- Par Telnet : www.ogr.co (login:guest)
- Par babillard électronique (madem de 144) : 1-800-234-4410 ou (613) 759-1100
- Par le système de réponse automatique par télécopieur/téléphone : 1-800-234-2222 ou (613) 759-6650
- En appelant le compteur d'aide du SEIAC : 1-800-410-7104

SERVICE CANADIEN DE L'INFORMATION RURALE

o/s : Susan Shermon, bibliothécaire
Téléphone : (613) 759-7099
Télécopieur : (613) 759-6643
Courrier électronique : shermons@em.ogr.co
Internet : <http://www.agr.co/policy/cris>

RÉSEAU INFO AGRO-EXPORT

Internet : <http://atn-rioe.agr.co>

Janvier 1997. Publié par :
Direction générale des communications, Agriculture et Agroalimentaire Canada

POUR PUBLICATIONS OU RENSEIGNEMENTS : AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Édifice Sir-John-Carling, 930, avenue Carling, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0C5

TÉL. : (613) 759-1000 TÉLÉC. : (613) 759-6726 Courrier électronique : Pirs@em.agr.ca Internet : <http://www.agr.ca>

Publication 1925F, n° de catalogue A22-165/199F, ISBN 0-662-81701-X

 Imprimé avec des encres végétales.

ALSO AVAILABLE IN ENGLISH UNDER THE TITLE
MOVING FORWARD.